

Délibération du conseil municipal

Le 10 avril 2008

n° 12

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Prestation de mise à disposition de bennes, de transport et compostage des déchets et des boues de station d'épuration – Procédure lancée en mars 2008**
Election des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes
Signature des marchés de prestation de services

Mesdames, Messieurs,

La communauté d'agglomération collecte les ordures ménagères des usagers du territoire châtelleraudais et dispose d'un parc de six déchèteries. En outre, elle est propriétaire d'une station d'épuration qui produit des boues et dont la compétence exploitation a été transférée au SIVEER. Par ailleurs, la communauté d'agglomération et la ville de Châtellerault produisent des déchets verts issus de l'entretien des espaces verts et des équipements sportifs. L'ensemble de ces déchets doit être collecté, transporté, valorisé et traité conformément à la réglementation.

Le SIVEER, la ville de Châtellerault et la communauté d'agglomération ont formé un groupement de commandes pour organiser la consultation des entreprises.

Le marché a été lancé sous la forme de 3 lots :

- Lot n°1 : Mise à disposition de bennes pour le transport des déchets verts (CAPC)*
- Lot n°2 : Mise à disposition de bennes pour le transport des boues de station d'épuration (SIVEER)*
- Lot n°3 : Transport et compostage des déchets verts et des boues de station d'épuration (CAPC, Ville, SIVEER)*

* * * *

VU les articles L 2121 – 29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commandes,

VU la délibération n°20 du conseil municipal du mardi 4 décembre 2007, relative à la signature de la convention de groupement,

CONSIDERANT la nécessité de désigner pour siéger à la commission d'appel d'offres un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres de la ville de Châtellerault élu parmi ses membres ayant voix délibérative,

Le conseil municipal, ayant délibéré décide :

- de procéder à l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres de la ville de Châtellerault à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes. monsieur Philippe MIS est élu membre titulaire et monsieur Gillès MAUDUIT membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.
- d'autoriser le maire à signer les marchés de prestation de service ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération. Le montant estimatif du lot n°3, pour la ville de Châtellerault, s'élève à 15 000 €/an.

Le montant des dépenses sera imputé sur le chapitre 823/611/3200 des exercices 2008 à 2013 de la ville de Châtellerault.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 18.04.08 n° 4741

Publié en mairie

Le 17.04.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD